

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 8

Nbre de pouvoirs : néant

Date de convocation : 03/06/2013

Date d'affichage : 03/06/2013

Extrait du registre des délibérations

Séance du 7 juin 2013

L'an deux mille treize et le sept du mois de juin à dix huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette PUYO, Maire.

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, M. PERROCHAUD, LAFFARGUE, LAVIE, adjoints,
M. CROUTXE, Mmes PUCHEU, GUILHEM-BOUHABEN, MARTINEZ

Absents excusés: BOURGOING, BORDIER, GODIN

Secrétaire de séance : M. LAVIE Gilbert

N° 001 : ACTUALISATION DES LOYERS
--

Le Conseil Municipal se référant à la clause inscrite dans le bail concernant le logement communal dit Ancien Presbytère – 2, rue de l'Eglise et mentionnant les conditions de révision des loyers :

- **CONSTATE** que la moyenne associée du dernier indice connu du 4^{ème} trimestre 2011 et celle du 4^{ème} trimestre 2012 est de +1.88 %.
- **INDIQUE** que le montant de la location mensuelle due par le locataire du logement communal ci-dessus est fixé à CINQ CENT QUATRE VINGT EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES (581,53 €), soit SIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS ET TRENTE NEUF CENTIMES (6 978,39 €) pour l'année 2013.

N° 002 : LOCATION PARCELLES DEFRICHEES : INDEXATION
--

Madame le Maire explique, qu'annuellement, les loyers des parcelles défrichées louées aux agriculteurs de la commune sont indexés sur l'indice national des fermages. La valeur de l'indice est actuellement de 103,95, soit une variation de +2.67 % par rapport à l'année précédente. Elle propose donc d'appliquer les nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après examen du tableau de location, à l'unanimité,

- **CONSTATE** que le nouvel indice s'élève à 103,95 (+2.67 %)
- **APPROUVE** le tableau ainsi présenté

LOCATAIRES	SUPERFICIE	MONTANT 2012	VARIATION 2013	MONTANT 2013
LINNE Jean-Marie	1 ha 15	72,03 €	1,92 €	73,95 €
LABOURDETTE Alain	1 ha 14	71,40 €	1,91 €	73,31 €
POUEYS Gérard	1 ha 90	119,02 €	3,18 €	122,20 €
GAEC PISLOT	1 ha	62,64 €	1,67 €	64,31 €
CASTAINGS Max	1 ha	62,64 €	1,67 €	64,31 €
CASTAINGS Max	1 ha	62,64 €	1,67 €	64,31 €
LINNE Jean-Marie	1 ha	62,64 €	1,67 €	64,31 €
HYPPOLITE Jacques	0 ha 5550	32,18 €	0,86 €	33,04 €
GAEC Pisolot	2 ha 3974	282,74 €	7,55 €	290,29 €
GAEC Pisolot	2 ha	46,39 €	1,24 €	47,63 €
		874,32 €	23,34 €	897,66 €

- **AUTORISE** Mme le Maire à établir les titres de recouvrement.

N° 003 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2012

Madame le Maire rappelle qu'un rapport doit être dressé annuellement sur la qualité et le prix du service assainissement.

Elle donne lecture de ce rapport : situation et structure du réseau, gestion du service, charges et flux de pollution, prix payé par les abonnés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires, à l'unanimité,

- **PREND** acte du rapport 2012 tel qu'il est présenté.

N° 004 : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire indique que l'OCCE a sollicité une aide pour financer l'acquisition de livres destinés aux enfants de l'Ecole de Cardesse.

Elle propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à l'O.C.C.E de l'Ecole de Cardesse.
- **CHARGE** Madame le Maire de la poursuite de ce dossier

N° 005 : CESSIION DU PHOTOCOPIEUR SHARP

Madame le Maire propose de céder le photocopieur SHARP qui n'est plus utilisé, à la société Bureau 64. Elle indique que la valeur initiale de ce photocopieur s'élevait à 3936.03 € TTC en 2004. Elle propose de fixer le prix de cession de 321 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder le photocopieur SHARP à la société BUREAU 64
- **FIXE** le prix de vente de ce photocopieur à TROIS CENT VINGT ET UN EUROS (321 €)
- **CHARGE** Madame le Maire de la poursuite de ce dossier.

N° 006 – FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire indique qu'une demande d'aide financière a été adressée par l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE. Cette participation aiderait à l'organisation de la journée des VIRADE DE L'ESPOIR (journée de sensibilisation à cette maladie organisée en septembre).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une aide financière de VINGT EUROS (20 €) à l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE.
- **CHARGE** Madame le Maire de la poursuite de ce dossier

N° 007 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire indique qu'afin de permettre le versement d'une subvention à l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE (20€), et la subvention exceptionnelle à l'OCCE (100€) il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 6574.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les transferts de crédits suivants :
- **AUTORISE** les inscriptions de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Article 022 :	- 120 €	
Article 73925	+ 120 €	
	<hr/>	<hr/>
	0 €	0 €

DIVERS

- Madame le Maire indique que, dans le cadre de la viabilisation de deux lots sur la commune nous sommes en attente du montant de certains coûts des réseaux et celui de la PVR applicable.
- Madame le Maire informe le conseil que les chasseurs sont actuellement en train de mettre en place les panneaux du parcours découverte proposé par le Groupement d' Intérêt Cynégétique CARMONLUCQ
- Madame le Maire indique également que des réparations sont à prévoir dans un logement communal.
- Elle indique aussi que le remplacement ou l'enlèvement de la table de pique-nique située à côté de l'abri bus est à envisager, vu son état dégradé.
- Madame le Maire rappelle que les communes doivent établir des projets sur 4 ans, en vue d'obtenir une subvention du Conseil Général. Elle indique qu'un courrier a été adressé à l'Agence Publique de Gestion Locale afin d'obtenir un chiffrage sur les travaux d'amélioration de la salle communale.
- Elle indique, par ailleurs, que l'Enduro de Monein organisé par l'Association Moto Verte se déroulera le 7 juillet 2013.

Pour le Maire absent,
L'adjoint par suppléance.